

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 décembre 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2009-1240-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-1241-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2009-1242-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 9 DÉCEMBRE 2009

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 9 décembre 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2009-1243-DEC DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / LE FESTIVAL DE LANAUDIÈRE / ÉGLISE DE TERREBONNE / 10 JUILLET AU 8 AOÛT 2010

ATTENDU la demande d'aide financière, datée du 3 décembre 2009, faite par Le Festival de Lanaudière dans le cadre de leur 33^e saison (2010) dudit Festival, plus particulièrement l'intégration de l'église de Terrebonne à la liste des hôtes pour des récitals ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif accorde une aide financière d'un montant de 1 000\$ au Festival de Lanaudière dans le cadre de leur 33^e saison (2010) et plus particulièrement pour l'intégration de l'église de Terrebonne à la liste des hôtes pour des récitals. Que le montant de 1 000\$ soit pris à même le budget du service des communications.

CE-2009-1244-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX / GARAGE MUNICIPAL / 1051, RUE NATIONALE

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-465-DEC adoptée le 13 mai 2009 acceptant la soumission de la compagnie

Construction C.M.S. inc. pour le réaménagement de bureaux au garage municipal situé au 1051, rue Nationale (lot 2 – architecture), pour un montant de 88 052\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Bergeron Thouin, architectes, a présenté un certificat de paiement (numéro 18) avec des excédents totalisant une somme de 998,50\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement numéro 18 émis par la firme Bergeron Thouin, architectes, pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 998,50\$ (taxes en sus) à la compagnie Construction C.M.S. inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 398. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0421 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-1245-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
CHÈQUE ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 562 161,86\$ préparée le 10 décembre 2009;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration au montant de 10 723,13\$ préparée le 16 décembre 2009.

**CE-2009-1246-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 77 415,95\$ préparée le 9 décembre 2009.

**CE-2009-1247-REC RENOUVELLEMENT / ENTENTE DE
FOURNITURE DE SERVICES POLICIERS /
VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES**

ATTENDU QU'un nouveau mode de calcul fut accepté dans le cadre du renouvellement de l'entente intervenue avec la Ville de Bois-des-Filion pour la fourniture de services policiers ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'arrimer l'entente avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines avec les nouvelles normes utilisées dans l'entente avec la Ville de Bois-des-Filion ;

ATTENDU QU'il fut convenu de devancer le renouvellement de l'entente avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines qui était prévu au 15 juin 2010 au 1^{er} janvier 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente pour la fourniture de services policiers par la Ville de Terrebonne à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

**CE-2009-1248-DEC AJOUT / LOCATION DE CAMIONS POUR LE
TRANSPORT DE LA NEIGE / SAISON 2009-
2010 / ODS-2009-01**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-1156-DEC acceptant les offres de services des quarante-cinq (45) camionneurs (ODS-2009-01) ;

ATTENDU QUE certains transporteurs ne se présentent pas à tous les chargements et qu'il y a lieu d'ajouter deux (2) camions supplémentaires afin d'assurer la bonne marche desdits chargements ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-1156-DEC soit et est modifiée afin d'y ajouter deux (2) camions en permanence sur la liste de camions disponibles, soit :

46- 9144-7698 Québec inc. (Éric Roy)

47- F. Trépanier transport inc.

**CE-2009-1249-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR LA GESTION DE
L'EXPLOITATION DE LA STATION DE
TERREBONNE ET DE SES COMPOSANTES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion de l'exploitation de la station de Terrebonne et de ses composantes (SOU-2009-104) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} décembre 2009 à 11h03, à savoir:

Enviroservices inc.

BPR-Triax inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 16,36 à la firme Enviroservices inc., et un pointage de 14,37 à la firme BPR-Triax inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport daté du 11 décembre 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Enviroservices inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la firme **ENVIROSERVICES INC.** pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion de l'exploitation de la station de Terrebonne et de ses composantes, pour un montant de 82 500\$ (taxes en sus).

CE-2009-1250-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR OPÉRATEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS B / SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur opérateur de véhicules motorisés B au service de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Jacques Dancose au poste de chauffeur opérateur de véhicules motorisés B au service de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 21 décembre 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2009-1251-DEC

Ce point a été retiré.

CE-2009-1252-DEC PROJET D'ENTENTE / VILLE DE TERREBONNE ET 9187-7209 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire d'une partie des lots numéros 4 046 460 et 4 046 461 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption ;

ATTENDU QUE la compagnie 9187-7209 Québec inc. est propriétaire d'une partie des lots numéros 3 892 127 et 3 264 523 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire réorienter la prolongation de la rue Nationale ;

ATTENDU le plan de cadastre préparé par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 593 de ses minutes ;

ATTENDU le projet d'entente entre la Ville de Terrebonne et la compagnie 9187-7209 Québec inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'échange des terrains, le tout sans soulte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente et l'acte d'échange à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la compagnie 9187-7209 Québec inc. ainsi que tous les documents afférents. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0419 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le nouveau tracé de la rue Nationale, tel qu'identifié au plan préparé par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 593 de ses minutes soit et est accepté et que ce plan remplace et abroge le tracé précédent.

**CE-2009-1253-DEC AUTORISATION / ENTENTE /
STATIONNEMENT DU 940, MONTÉE MASSON
/ PROPRIÉTAIRES DE LA SALLE DE
RÉCEPTION LA QUÉBÉCOISE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-1178-DEC autorisant la signature d'un bail à intervenir avec MM. Jacques et Jocelyn Gariépy, restaurateurs de la salle de réception La Québécoise, pour la location d'un terrain de stationnement pour une durée de trois (3) ans, soit à compter du 1^{er} novembre 2006 jusqu'au 31 octobre 2009, le tout pour un montant de 2 700\$ (taxes en sus) par année ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit bail ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail à intervenir avec MM. Jacques et Jocelyn Gariépy, restaurateurs de la salle de réception La Québécoise, pour la location d'un terrain de stationnement pour une durée de trois (3) ans, soit à compter du 1^{er} novembre 2009 jusqu'au 31 octobre 2012, le tout pour un montant de 5 650\$ (taxes en sus) par année et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-395-00-511.

Que ledit bail soit majoré annuellement à partir de la deuxième (2^e) année selon l'IPC du Canada.

**CE-2009-1254-DEC PARADE DE NOËL / ÉCOLE DE L'AUBIER / 17
DÉCEMBRE 2009**

ATTENDU la demande de l'école de L'Aubier pour tenir une parade de Noël le jeudi 17 décembre 2009, de 10h30 à 11h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'école de L'Aubier à tenir une parade de Noël le jeudi 17 décembre 2009, de 10h30 à 11h, selon le trajet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

- 1) **Réduction ou interruption de la circulation automobile**
Un corridor pourra être délimité dans les rues touchées par la marche. La fermeture partielle ou totale de certaines des rues devra faire l'objet d'une entente entre le comité organisateur, la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de la police.
- 2) **Musique**
L'utilisation d'instrument de musique est autorisée dans les différentes rues pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.
- 3) **Surveillance policière**
Les rues empruntées seront sous la surveillance policière pour le passage des marcheurs.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2009-1255-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h05.

Vice-président

Assistant-secrétaire

**N.B. : PRENEZ NOTE QUE LE PROCHAIN COMITÉ
EXÉCUTIF SE TIENDRA LE 13 JANVIER
2010.**